

Projet d'usine de granulation - Biosyl Limousin - Guéret

Exigeons que nos services de l'Etat demandent davantage de garanties !

Participons à la consultation publique pour ne plus les laisser avancer sans respect de nos droits à la sécurité et à vivre dans un environnement sain !

Consultation par mail de maintenant jusqu'au 13 novembre : pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

Ou dans les mairies de Guéret et St Fiel (papier, ouvert à toutes et tous, d'où que nous soyons !)

On vous propose de donner votre avis, donnez-le 😊 !

Préambule :

la consultation est publique

- Elle est ouverte à toutes et tous, d'où que l'on soit, de Creuse ou d'ailleurs
- Elle est aussi ouverte à toute association, mairie, ou autre institution.

Une installation est classée ICPE (installation classée pour la Protection de l'environnement) dès lors qu'elle présente un potentiel polluant et/ou dangereux pour les milieux ET pour la population

Il existe 3 niveaux de régime ICPE

La **déclaration** ICPE

Le porteur de projet déclare l'existence de son installation en ligne ou papier

L'**Enregistrement**

Le porteur de projet présente un dossier plus complet et doit donner des éléments au public et à l'administration permettant de s'assurer qu'il a pris toutes les dispositions pour éviter les pollutions et dangers

L'**AUTORISATION**

Le régime d'autorisation ICPE est le haut niveau de sécurité et de garanties (dont les entreprises SEVESO).

L'activité de l'entreprise présente un caractère trop impactant et DOIT ETRE accompagnée de :

- Une **ETUDE d'IMPACTS**
- Une **ETUDE DE DANGERS**
- Et une **ENQUETE PUBLIQUE** est ouverte, avec commissaire enquêteur

L'usine de granulation de BIOSYL est là !!

Nous demandons ÇA

A la fin de la consultation publique, la préfecture de la Creuse peut faire basculer le projet d'une procédure d'enregistrement à une procédure d'AUTORISATION ICPE. Demandons-le !

Le dossier est consultable sur le site de la préfecture. Il est malheureusement scindé en 18 PDF, qui n'en facilitent pas la lecture et la compréhension.

Ce document présente des données issues du dossier ICPE Biosyl, et a pour vocation de **faciliter la compréhension du dossier BIOSYL Limousin**, et vous permettre de **motiver votre participation à la consultation publique**.

Consultation au plus tard avant le 13 novembre : pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

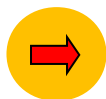
Site de la préfecture : <https://www.creuse.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-publiques>

Ou en mairie de Guéret ou de St Fiel : présence d'un registre et dossier imprimé consultable

Avis par mail à pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

**PARTICIPONS A LA
CONSULTATION PUBLIQUE**

**Demandons un basculement en AUTORISATION
ICPE pour davantage de garanties de Biosyl**



RESUME DES 5 FICHES

Des arguments pour nourrir la consultation publique. Chacun, chacune, **participez svp** ; l'avenir du territoire est entre nos mains si tant est qu'on donne notre avis ! Ne rien dire, c'est les laisser avancer librement vers un pillage en règle de notre territoire avant de recommencer ailleurs !!!

Les emplois

Des promesses d'emplois (35) ! pour une ressource en bois, selon le porteur de projet « inexploitée » ! **oui mais jusqu'à quand et combien d'emplois seront détruits par la fermeture des scieries et entreprises locales qui ne trouvent plus de bois ?**

Quelles nouvelles pressions sur la ressource bois et combien d'emplois locaux détruits par cette usine ?

Plus d'éléments = lecture de la note complète que nous allons vous envoyer très vite !

= participez à la consultation, on ne peut pas les laisser avancer comme ça droit devant !

13 nov = date limite! pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

Le risques des machines – INCENDIE ET EXPLOSION

Une usine à haut risque d'incendie et d'explosions !

Incendies très nombreux dans les usines de granulations déjà existantes, dont 8 incendies Biosyl Morvan depuis 2012 (nous c'est Biosyl Limousin, la gangrène)!

Aucune prise en compte des risques explosifs avec modélisation des effets dans ce dossier. Des risques bien réels pris à la légère quand ils ne sont pas tout simplement ignorés dans le dossier.

= participez à la consultation, on ne peut les laisser nous mépriser comme ça !

13 nov limite ! pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

La ressource en bois

Ils s'en moquent, ils viennent piller nos forêts pour des bénéfices financiers, et vendre des pellets issus de nos bois dans la France entière et à l'export !

Le porteur de projet se targue de sa nouvelle technologie qui utilise 80% de feuillus pour faire des pellets ! Nos forêts ne résisteront pas, un chêne ou un châtaignier met entre 40 et 80 ans à atteindre un diamètre satisfaisant, et le reboisement prévu après coupe est 100% résineux ! Aucune prise en compte sérieuse des effets réels du changement climatique, ni de la résilience des bois de feuillus, ni de la fragilité des plantations monospécifiques, ni de l'impact de l'usage des engins lourds d'exploitation auxquels il est fait référence dans le dossier.

La concurrence est déjà lourde dans le secteur du bois, on manque de bois d'œuvre, on n'a pas besoin de cette usine bois énergie en plus :/

= participez à la consultation, on ne peut les laisser hypothéquer comme ça notre avenir commun !

13 nov limite ! pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

Projet d'usine de granulation - Biosyl Limousin - Guéret

Le bruit et les vibrations, les rejets atmosphériques

L'industriel le sait : le fonctionnement de l'usine, est dangereux, néfaste et polluant ! Mais comme tout dossier avant projet, tout est écrit pour rassurer et passer les rouages administratifs des autorisations d'exploiter le site.

Quid des rejets polluants sur Guéret ? Est-ce que seule la hauteur de cheminée (16m « pour mieux disperser les polluants ») nous garantit de ne pas être pollué ? Bien sûr que non, ce n'est pas sérieux.

L'usine va fonctionner H24, pendant des dizaines d'années.

Dans l'usine Biosyl Morvan (même exploitant que notre Biosyl Limousin) les mises en demeure pleuvent, mais le site industriel est là et continu. Les riverains excédés n'ont plus que les recours sur recours et leurs yeux pour pleurer !

= participez à la consultation, le site n'est pas encore là, on ne peut les laisser avancer comme ça droit devant !
13 nov limite ! pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

Une vraie étude de cumul des DANGERS

Ce projet devrait s'implanter dans la zone industrielle au Nord de Guéret, au-dessus de la déchetterie.

Zone d'implantation d'activités industrielles convenons-en, les projets **depuis un an prennent une tout autre tournure avec des installations au risque ICPE** (au potentiel polluant et/ou dangereux, pour les milieux, mais aussi et surtout pour les populations)

- Un parc photovoltaïque déjà en place juste en face du projet Biosyl ; où le risque incendie est élevé et l'intervention des pompiers délicate à cause des arcs électriques potentiels.
- A 150m, un projet de méthaniseur industriel avec des zones explosives, et des panneaux photovoltaïques sur les toits.

= pas mentionné dans le projet d'usine à granulation ICPE Biosyl !

- A 500m : dépôt de carburant Picoty – site SEVESO : mentionné, mais pas d'étude d'impact ou de dangers, et encore moins, prise en considération du passage des camions remplis de carburants en bordure de l'usine à granulation Biosyl (à haut risque incendie et explosif)

= pas mentionné dans le projet d'usine à granulation ICPE Biosyl !

- Et le centre ENEDIS en cours d'installation, voisin direct de l'usine Biosyl, entre le méthaniseur et l'usine de granulation, ENEDIS centralisera ici tous les besoins d'urgence du département en cas d'intervention sur le réseau.

= pas mentionné dans le projet d'usine à granulation ICPE Biosyl !

Est-ce vraiment sérieux !?!?! NON !!!

Nous demandons une reprise sérieuse de ce dossier !

De nombreuses autres omissions ou carences apparaissent à la lecture du dossier !

Exigez que nos services de l'Etat demandent davantage de garanties !

Participez à la consultation publique pour ne plus les laisser avancer sans respecter nos droits à vivre en sécurité dans un environnement sain !

Consultation par mail au plus tard avant le 13 novembre : pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

Ou en mairie de gueret ou st fiel (papier, ouvert à toutes et tous, d'où que nous soyons !)

On vous demande votre avis ?, donnez-le 😊 !